

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 Novembre 2013

Le Conseil Municipal est convoqué le Mercredi 13 Novembre 2013

Ordre du Jour :

- Aire de retournement
- Travaux écoles : Choix lot n° 10 – Déblocage partiel du financement – Assurance Dommages Ouvrages – Lancement des travaux
- Indemnité du percepteur
- Ecoles : demandes de subvention
- Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : Mrs et Mmes, Astier Jean Louis, Carrasco Sylvie, Fernandes Annie, Fraise Bruno, Fossat Martine, Gosse Frédéric, Linssolas Anne, Saint Pierre Eric, Talagrand Philippe, Trillon Christian, Weiss David,

Excusés procurations : Fesquet Pascal procuration à Eric Torreilles, Aubrun Maryline : procuration à Christian Trillon,

Secrétaire : Eric Saint Pierre

Compte rendu affiché le 15.11.2013

La séance est ouverte à 20 h 30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°109/2013

Aire de retournement

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été saisi par l'ensemble des conseillers municipaux au sujet d'une lettre qu'ils ont reçue de la part de M. et Mme SALENÇON. Cette lettre a été également distribuée dans de nombreuses boîtes aux lettres d'administrés lézannais et notamment à destination d'anciens élus.

Afin de pouvoir débattre, Monsieur le Maire donne lecture de celle-ci.

M. le Maire précise qu'il considère les termes de leur courrier comme totalement calomnieux et mensongers, c'est pourquoi il tient à prévenir M. et Mme SALENÇON, ainsi que l'assemblée, qu'il se réserve le droit de porter plainte contre eux, pour propos diffamatoires tenus à son encontre, auprès de la gendarmerie.

M. le Maire fait également lecture de la copie du courrier transmis par Maître SALINDRE à M. SALENÇON qualifiant les propos tenus par M. et Mme SALENÇON de « fallacieux ». (Ces courriers seront annexés à la présente délibération et figureront dans les procès-verbaux des conseils municipaux).

M le Maire donne ensuite la parole à M. et Mme SALENÇON afin qu'ils s'expliquent sur le contenu de cette lettre

La séance est suspendue à 20h 41.

Intervention de M. SALENÇON

La séance reprend à 21h 05

Après avoir entendu les explications et les revendications des époux SALENÇON, le conseil à l'unanimité, afin de couper court à toute polémique, rappelle les trois dernières délibérations

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 Novembre 2013

prises lors des conseils municipaux en date des 8 novembre 2007 - 9 novembre 2009 – 29 novembre 2011.

Le Conseil Municipal rappelle que tous les élus, issus de trois suffrages différents, ont voté à l'unanimité, ces délibérations dans des termes exactement identiques.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confirmer une dernière fois les décisions des 8 novembre 2007- 9 novembre 2009 – 29 novembre 2011, ci-annexées. Il précise que si M. et Mme SALENÇON ne souhaitent pas signer l'acte correspondant dans le respect des décisions, le projet d'aire de retournement ne sera pas mis en œuvre.

Dans sa volonté de faire aboutir ce dossier, le Conseil Municipal demandera au Notaire la rédaction d'un acte conforme aux délibérations successives.

Délibération N°110/2013 Travaux aux écoles : Choix lot n° 10

Philippe TALAGRAND présente au Conseil l'analyse des offres, réalisée par Mr RAMPON, Maître d'œuvre, relative au LOT N° 10 (Plomberie) du projet extension des Ecoles :

Deux entreprises ont répondu à la consultation :

- L'entreprises GIBERT et MULA pour une montant de 69 110.00 € HT
- L'entreprise PAITA pour un montant de 51 003.00 € HT

Après avoir délibéré, le conseil décide de retenir la candidature de l'entreprise PAITA, moins disante, pour un montant de 51 003.00 € HT.

Délibération N° 111 /2013 Annule et remplace la délibération n°107/2013 Choix du lot n° 6 (Menuiseries Alu) et Choix du lot n° 5 (menuiseries Bois)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 107/2013 du 10.10.2013 attribuant les lots du marché de travaux des écoles comme suit :

- Lot n° 1/ Gros Œuvre :
Entreprise RAFFO pour un montant de 150 019.13 € HT.
- Lot N° 2/ Cloisons :
Entreprise MONLEAU pour un montant de 19 881.13 € HT.
- Lot N°3/ Carrelages :
Entreprise MCS Carrelages pour un montant de 23 000.00 € HT.
- Lot N° 4/ Peinture :
Entreprise VALY pour un montant de 4 280.00€ HT.
- Lot n° 5/ Menuiseries Bois :
Entreprise FERNANDEZ pour un montant de 12 784.00 € HT.
- Lot n°6/ Menuiserie Alu :
Entreprise PASCAL menuiseries pour un montant de 80 177.36 € HT.
- Lot n°7/ Enduits Façades :

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 Novembre 2013

- Entreprise MICHEL pour un montant de 13 982.50 € HT.
- Lot N°8/ Etanchéité :
Entreprise ETIENNE pour un montant de 20 900.72 € HT.
- Lot n°9/ VRD :
Entreprise GIRAUD pour un montant de 44 504.65 € HT
- Lot n°11 Electricité :
Entreprise VETSEL pour un montant de 19 500.00 € HT.

Suite à une erreur matérielle, les montants énoncés pour les lots ci-après sont erronés.

Il convient de rectifier le montant des propositions suivantes, comme suit :

- Lot n° 5 Menuiseries Bois, entreprise FERNANDEZ pour un montant de 13 590.00 € HT au lieu de 12 784.00 HT.
- Lot n° 6 Menuiseries Alu, Entreprise PASCAL, pour un montant de 80 558.43 € HT au lieu de 80 177.36 € HT.

Toutes les autres propositions restent inchangées.

Le résultat de l'analyse des offres restant inchangé, le Conseil après avoir délibéré, autorise à l'unanimité la rectification comme suit :

- Lot n° 1/ Gros Œuvre :
Entreprise RAFFO pour un montant de 150 019.13 € HT.
- Lot N° 2/ Cloisons :
Entreprise MONLEAU pour un montant de 19 881.13 € HT.
- Lot N°3/ Carrelages :
Entreprise MCS Carrelages pour un montant de 23 000.00 € HT.
- Lot N° 4/ Peinture :
Entreprise VALY pour un montant de 4 280.00€ HT.
- Lot n°5/ Menuiseries Bois :
Entreprise FERNANDEZ pour un montant de 13 590.00 € HT
- Lot n° 6/ Menuiserie Alu :
Entreprise PASCAL, pour un montant de 80 558.43 € HT.
- Lot n°7/ Enduits Façades :
Entreprise MICHEL pour un montant de 13 982.50 € HT.
- Lot N°8/ Etanchéité :
Entreprise ETIENNE pour un montant de 20 900.72 € HT.
- Lot n°9/ VRD :
Entreprise GIRAUD pour un montant de 44 504.65 € HT
- Lot n°11 Electricité :
Entreprise VETSEL pour un montant de 19 500.00 € HT.

Autorise M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à intervenir.

La présente délibération annule et remplace celle du 10.10.2013.

Délibération N°112/2013
Assurance Dommages Ouvrages

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 Novembre 2013

Monsieur Christian TRILLON présente au Conseil les propositions des sociétés consultées pour l'assurance dommages ouvrages de la Mairie relative au projet d'extension des Ecoles.

Quatre sociétés ont été consultées, trois ont fait une proposition :

- MAIF – Taux de 0.90 % du montant des travaux, soit 5 819.83 € TTC
- SMACL – Taux de 0.98 % du montant des travaux soit 6 243.48 € TTC
- EISL - Taux de 1.16 % du montant des travaux soit 6 659.70 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil :

Décide de retenir la proposition de la MAIF pour un montant de 5 819.83 € TTC, moins disante.

Autorise M. le Maire à signer toutes pièces utiles à intervenir.

Lancement des travaux

Monsieur le Maire informe le Conseil que le lancement du projet d'extension des Ecoles a eu lieu ce matin, 13.11.2013. Une réunion d'information à l'attention des parents aura lieu au Foyer communal le mercredi 20.11.2013 à 18h 30.

Les travaux débiteront en décembre.

Un déblocage partiel du prêt à hauteur de 100 000 € sera demandé au Crédit Agricole du Languedoc.

Délibération N°113/2013 Indemnité du percepteur

Monsieur le Maire présente au Conseil l'état liquidatif des indemnités de conseil et de confection de budget de l'exercice 2013 de Monsieur le Trésorier de Lédignan, pour un montant total de 453.01 €.

Le Conseil, après avoir délibéré, décide à l'unanimité le versement de l'indemnité pour un montant de 453.01€, à Monsieur Claude Guintoli, Trésorier de Lédignan.

Délibération N°114/2013 Ecole : Demande de subvention Intersport

Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la demande de subvention 2013 d'un montant de 510 €, déposée par l'Association Intersport Ecole pour l'adhésion à l'USEP.

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 Novembre 2013

Il rappelle que l'adhésion à l'USEP permet de financer les transports pour les rencontres programmées.

Le Conseil, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder à l'Association Intersport Ecole pour l'année 2013 une subvention d'un montant de 510 €.

Remerciements

Madame Chantal FESQUET adresse ses remerciements pour le témoignage de sympathie du Conseil à l'occasion du décès de ses frère et sœur, Mme Marmouset et M.LE GUERN.

Questions diverses

- Philippe TALAGRAND informe le Conseil sur l'avancement des travaux de renforcement EDF du Chemin des Bassins : les travaux sont presque achevés, le transformateur doit être installé le 19.11.2013 Le délai de raccordement par EDF n'est pas encore défini.
Concernant la mise en place d'un nouveau transformateur, Chemin de Sauve, les travaux devraient être réalisés deuxième semestre 2014. Le projet est en cours d'instruction. Ces travaux seront financés en totalité par le SMDE (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard).
- Eric Saint Pierre fait le compte rendu du Conseil d'Ecole : le projet d'extension de l'école a été présenté aux personnes présentes – La réforme des rythmes scolaires a été évoquée. Un comité de pilotage sera mis en place avec le corps enseignant, les représentants de parents d'élèves, les élus afin d'élaborer le projet périscolaire.
- Le marché de Noël des écoles aura lieu le vendredi 13.12.2013 dans la cour des écoles
- Le loto du CCAS aura lieu dimanche 17.11.2013 au Foyer Communal à 14 h 30.

109/2013	Aire de retournement
110/2013	Travaux aux écoles : choix Lot n° 10
111/2013	Annule et remplace la délibération n°1107/2013 – choix du lot n°6 (menuiseries alu) et choix du lot n°5 (menuiseries bois)
112/2013	Assurance Dommages Ouvrages
113/2013	Indemnités du percepteur
114/2013	Ecole : demande de subvention Intersport

Signatures des membres présents à la séance

Eric TORREILLES

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 Novembre 2013

ASTIER Jean-Louis

CARRASCO Sylvie

FERNANDES Annie

FOSSAT Martine

FRAISSE Bruno

Frédéric GOSSE

LINSSOLAS Anne

SAINT PIERRE Eric

TALAGRAND Philippe